



Retraites p.3

L'US

UNIVERSITÉ SYNDICALISTE



L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré – numéro 793 du 21 décembre 2019



L'édito

À portée de main

L'opinion publique soutient majoritairement un mouvement de grève que le gouvernement et certains médias s'évertuent à présenter comme la simple défense d'intérêts corporatistes. En effet, les derniers sondages ne font pas le constat d'une baisse de popularité du mouvement social actuel mais pointent une opposition à la réforme des retraites de plus en plus majoritaire et des Français toujours plus nombreux à considérer l'exécutif comme responsable de la crise.

Celui-ci n'a pas ménagé ses efforts pour diviser, opposer les générations, les catégories de salariés, le public et le privé, martelant le chiffre de 42 régimes spéciaux, ce qui est un abus éhonté de langage. Or, cette communication ne passe pas. Probablement, parce que les Français savent ce qu'ils doivent à la Sécurité sociale, et ce que cela signifie de protections collectives. Ils savent aussi que les services publics garantissent l'intérêt général et ils sont attachés à la défense d'un régime de retraite solidaire par répartition fondant les pensions sur les revenus du travail. La valeur du point est un instrument pratique d'ajustement du niveau des pensions pour un gouvernement, ça, nous le savions. L'épisode Delevoue a éclairé un autre des enjeux du projet gouvernemental : l'ouverture au marché des assurances privées de nos retraites. Les jours qui viennent seront décisifs. Le mouvement syndical a marqué des points et le gouvernement est acculé. Il doit faire des concessions. Les personnels de l'Éducation ont gagné la bataille de l'opinion sur la nécessité d'une revalorisation de leurs rémunérations.

Poursuivons nos actions et nos campagnes pour nos retraites et nos salaires. ■



Frédérique Rolet, secrétaire générale

mobilisation historique

Pas de trêve, on ne lâche rien !



La mobilisation qui s'est développée ces dernières semaines vient de loin. Au-delà des retraites, elle exprime un profond attachement aux services publics et à la protection sociale, éléments majeurs de notre modèle social hérité du Conseil national de la Résistance. Nous ne nous en laisserons pas déposséder.

Les marées humaines du 5 et du 17 décembre ont ouvert une crise au sommet de l'État. Le champ des possibles est ouvert.

Réussir une troisième grève majoritaire dans le second degré, qui plus est, dans une période de conseils de classe, est significatif d'une détermination sans faille de nos professions.

Après le 5 et le 10 décembre, la journée interprofessionnelle du 17 a encore une fois fait le plein dans l'Éducation. Même si les taux de grévistes étaient un peu moindres que ceux du 5 décembre, la participation aux cortèges était massive, ne laissant pas de doute sur le fait que l'Éducation soit un secteur particulièrement mobilisé.

Les annonces du Premier ministre sont loin d'avoir convaincu puisque les personnels de l'Éducation ont bien compris – quoi qu'en dise Jean-Michel Blanquer – que l'abandon de la référence aux six derniers mois pour les fonctionnaires pénaliserait fortement les générations nées après 1975, forcées de subir le nouveau régime par points, tandis que les générations 1960 à 1975 ne seraient pas épargnées, en proie à l'âge pivot fixé à 64 ans.

Le gouvernement dos au mur

Quant aux propos du ministre de l'Éducation, ils n'ont pas fait davantage recette et la réception combative que lui ont organisée les collègues à Nancy en est une preuve éclatante !

Jean-Michel Blanquer continue en effet à lier la question des retraites à celle de la revalorisation – terme dans

ce cas particulièrement inapproprié puisqu'il s'agirait de compenser la baisse de 30 % du taux des pensions.

Et comme cela ne suffit pas, le ministre brode sur « l'enseignant du XXI^e siècle », le travail invisible rendu visible... et autres belles formules dissimulant des projets, eux bien réels, d'augmentation du temps de travail ou d'alourdissement des missions.

Pour toutes ces raisons, le SNES-FSU appelle à poursuivre la mobilisation pour obtenir le retrait du projet de réforme des retraites, l'ouverture des discussions pour des améliorations du système actuel et un plan de programmation d'une revalorisation déconnectée du dossier des retraites.

D'ici la rentrée de janvier, le SNES-FSU, avec l'intersyndicale Éducation, continue de soutenir les

actions de reconduction décidées collectivement, invite les personnels à se joindre aux initiatives décidées pendant les congés de Noël par les secteurs professionnels comme la RATP, la SNCF, la santé...

Et si rien ne bouge, nous serons à nouveau en grève le jeudi 9 janvier avec l'intersyndicale, l'interprofessionnelle et les fédérations de fonctionnaires.

La mobilisation actuelle a, en outre, le mérite de mettre sur le devant de la scène tous les autres combats que nous menons depuis plusieurs mois : réforme du lycée, du bac, E3C, effectifs trop lourds, charge de travail croissante, rémunérations...

Face à ce gouvernement, on ne lâchera décidément rien. ■

Sophie Vénétiay

Pas dupes des beaux discours

À L'APPEL DE L'INTERSYNDICALE ET DE L'INTERPROFESSIONNELLE

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 9 JANVIER !



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

L'agenda du SNES-FSU

instances

- **Le 14 janvier** → **BN**
Réunion du Bureau national du SNES-FSU.
- **Le 21 janvier** → **COFN**
Réunion du Comité délibératif fédéral national de la FSU.
- **Les 28 et 29 janvier** → **CN**
Réunion du Conseil national du SNES-FSU.

- **Le 16 janvier** → **Collège**
Réunion des responsables académiques collège.
- **Le 16 janvier** → **Enseignements technologiques**. Réunion du secteur.
- **Le 29 janvier** → **Égalité**
Réunion du comité de suivi de l'accord égalité entre les femmes et les hommes (première séance).

- **Le 15 janvier** → **Prof doc**
Journée de réflexion disciplinaire des professeurs documentalistes.

- **Les 21 et 23 janvier** → **PPCR**
Stage sur la loi « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » le 21 à la Guadeloupe et le 23 à la Martinique.

paritarisme

- **Le 8 janvier** → **CSE**
Réunion du Conseil supérieur de l'Éducation.

- **Les 8 et 21 janvier** → **CTMEN**
Réunion du Comité technique du ministère de l'Éducation nationale.

action

- **Les 8 et 9 janvier** → **AESH**
Réunion de l'intersyndicale AESH.

- **Le 9 janvier**
Mobilisation nationale.

audiences et groupes de travail

- **Le 8 janvier** → **International**
Réunion du secteur international.
- **Le 8 janvier** → « **Grand âge** »
Audience FSU au ministère de la Santé sur la future loi « grand âge ».
- **Le 9 janvier** → **Politique scolaire**
Réunion du secteur alternatives et services publics.
- **Le 10 janvier** → **LV**
Stage Langues vivantes à Besançon.

stages et colloques

- **Le 9 janvier** → **ULIS**
Stage sur l'inclusion à Rennes.
- **Les 9 et 23 janvier** → **CPE**
Stages académiques à Rouen le 9 janvier et à Lyon le 23.
- **Les 14 et 21 janvier** → **Lycée**
Stages lycée sur la mise en place de la réforme et les E3C le 14 janvier à Amiens et le 21 à Rouen.

Publicité

LES PROFESSIONNELS DE L'ENSEIGNEMENT
NOUS FONT CONFIANCE.
ET POURQUOI PAS VOUS ?

POUR LES ADHÉRENTS Club Enseignants

-20%

SUR VOTRE ASSURANCE
AUTO OU HABITATION

-10%**

SUR VOTRE ASSURANCE
VIE PRO

Retrouvez nos offres
sur gmf.fr/enseignement

GMF 1^{er} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC



ASSURÉMENT HUMAIN

Karine,
enseignante.

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS de mars 2018.

*Offre réservée aux adhérents du Club Enseignants (service proposé par la société ECOOREAMS - R.C.S. Tours 512 724 311). Pour toute première adhésion à GMF par la souscription d'un contrat AUTO PASS ou habitation DOMO PASS entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019, réduction de 20 % appliquée sur la 1^{ère} cotisation annuelle du contrat souscrit. Offre valable une seule fois non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

**Offre réservée aux adhérents du Club Enseignants (service proposé par la société ECOOREAMS - R.C.S. Tours 512 724 311). Pour toute souscription d'un contrat VIE PRO entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019, réduction de 10 % appliquée sur la cotisation annuelle du contrat souscrit. Offre non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, habitation DOMO PASS et Accidents & Famille en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés. Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 1775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6522Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES - Adresse postale : 45930 Châtenay Cedex 9

congrès FSU de Clermont Une orientation combative

Près de 800 congressistes, issus des syndicats nationaux et des sections départementales, se sont réunis pendant une semaine à Clermont-Ferrand, pour doter la FSU de sa feuille de route revendicative des trois prochaines années.



Débats argumentés et échanges passionnés ont alterné avec des manifestations dans la ville, coude à coude avec l'intersyndicale. Les délégués ont su trouver des synthèses qui ont recueilli de très larges majorités, supérieures à 90 %.

Des mandats offensifs

Le congrès a réaffirmé l'objectif d'une démocratisation réelle de l'accès aux savoirs, par des moyens supplémentaires mais aussi avec la fin des réformes autoritaires et technocratiques des métiers de l'enseignement.

Face à un malaise professionnel dont la puissance du mouvement actuel contre les retraites est une criante illustration, les revendications essentielles demeurent : revalorisation des personnels, diminution de la charge de travail,

rétablissement d'une gestion démocratique du suivi des carrières et des mobilités par les CAP ainsi que du suivi des conditions de travail individuelles et collectives par les CHSCT.

Le congrès a souligné la nécessité de mettre en œuvre des alternatives économiques et de défendre les libertés démocratiques face à la montée des tentations nationalistes, xénophobes et racistes. Le renforcement de la FSU et l'ardente obligation d'un rapprochement avec notamment la CGT et Solidaires ont été plébiscités.

Enfin, le congrès a chaleureusement salué l'élection de Benoît Teste comme nouveau secrétaire général de la FSU, succédant ainsi à Bernadette Groison. ■ **Mathieu Leiritz**

Des retraités actifs !

Les retraités, et notamment ceux du SNES-FSU, ont participé activement aux travaux du congrès, en amont également.

Le mandat « pour un syndicalisme fédéral retraité », élaboré collectivement, a été adopté sans modification. Il présente des avancées certaines. Les délégués sont intervenus dans les débats en commissions et en plénière, notamment sur la question délicate posée par l'Assurance Maladie Complémentaire à la lumière du mandat fédéral du « 100 % Sécu ». Ils ont suivi les débats, réaffirmant que le syndicalisme repose sur le continuum, dans la prise en compte des revendications, des trois périodes de la vie (formation, activité professionnelle, retraite). Le retraité est un ancien actif ayant acquis des droits liés à son statut professionnel.

En ordre de bataille

Les retraités s'inscrivent dans un double défi : leurs revendications spécifiques et leur engagement dans le mouvement social.

Sur le premier point, les retraités du SNES-FSU se battent dans le cadre du groupe des 9 créé en 2014. Depuis cinq années d'unité inédite, les mobilisations retraités en font une compo-

sante reconnue du mouvement social. Les retraités ont à nouveau manifesté pour protester contre le décrochage de leur niveau de vie par rapport à celui des actifs et la sous-indexation des pensions. En janvier, ils subiront à nouveau cette sous-indexation et le taux majoré de la CSG pour les pensions de plus de 2 000 euros, comme si, avec une telle pension, on était privilégié.

Contrairement à ce que dit le gouvernement, les retraités sont concernés par le projet de réforme des retraites qui fait des pensions des variables d'ajustement. C'est déjà la réalité pour eux. « Pas de retraite inférieure à 85 % du SMIC (1 000 euros) », ce n'est pas nouveau et le gouvernement évite bien de rappeler que la mesure ne s'applique que pour une carrière complète.

Ils participent naturellement au combat avec les actifs contre la retraite à points, « dans une dynamique intergénérationnelle, unitaire et convergente ». Ils étaient très nombreux dans la rue le 5, le 10, le 12 et le 17 décembre, et ils le seront lors des initiatives futures.

Le gouvernement confirme sa volonté de poursuivre sa politique contre le système de retraite par répartition solidaire.

Actifs et retraités, il s'agit de mettre en échec une politique de régression sociale, en imposant une retraite « des jours heureux ». ■ **Marjolène Cahouet**



Les retraités participent au combat dans une dynamique intergénérationnelle et unitaire.

retraite Tous perdants sur toute la ligne

Le discours d'Édouard Philippe ne laisse aucun doute sur les finalités de la réforme : abaissement des pensions, report de l'âge de départ, redistribution au profit des plus riches... et revalorisation en trompe-l'œil des enseignants.



Pour les fonctionnaires, pour les professeurs, pour les salariés, la réforme des retraites, c'est une baisse programmée des pensions.

L'annonce du principe de la retraite par points est évidemment confirmée et, donc, les dégâts pour les enseignants pour lesquels le taux de prime est nettement inférieur à ceux des professions similaires.

Le Premier ministre, dans ce même discours, annonce une indexation de la valeur du point sur les salaires. Mais est-on sûr que cet engagement garantisse vraiment le montant futur des retraites ?

La loi peut garantir la valeur de liquidation des points déjà acquis et, dans le même temps, faire baisser le montant des pensions. D'abord parce que, la valeur d'acquisition du point augmentant au même rythme que le salaire moyen, si votre salaire augmente moins vite que la moyenne (en cas de gel de la valeur du point d'indice par exemple), le nombre de points acquis par an, à salaire égal, diminue.

Ensuite, parce que, en réintroduisant un « âge pivot », le gouvernement fait mécaniquement baisser le taux de rendement de 5 % par année manquante. Le rapport Delevoye prévoit un décalage de « l'âge d'équilibre » d'environ un

an tous les douze ans. Mais, rien ne garantit que l'augmentation ne sera pas plus rapide.

Par ailleurs, si le gouvernement annonce une application de la réforme aux générations nées après 1974, celles d'avant ne sont pas à l'abri. Elles seront touchées de plein fouet par la mesure d'âge. Applicable dès 2022, les salariés nés en 1960 devront attendre 62 ans et quatre mois pour percevoir une pension sans décote, l'âge pivot augmentera ensuite de quatre mois par an pour atteindre 64 ans en 2027, jusqu'à 67 ans à l'horizon 2035.

Quid des profs ?

La somme de « 10 milliards d'ici 2037 » annoncée par Jean-Michel Blanquer au titre de la revalorisation est loin du compte. Il faudrait ainsi 7 milliards

dès maintenant pour compenser, uniquement, les effets du gel de la valeur du point d'indice depuis 2010 (voir ci-dessous).

En faisant commencer ce processus en 2021 pour ceux qui sont nés après 1974, le ministre inscrit cette pseudo-revalorisation dans une compensation des dégâts de la réforme et en profite pour la conditionner à une « redéfinition du métier ». En clair, travailler comme le veut le

gouvernement pour gagner (à peine) plus. C'est une véritable provocation !

L'inscription dans une loi de programmation de cette revalorisation ne garantit rien. En se fixant comme échéance 2037, le gouvernement étale

le processus sur 18 ans, soit trois quinquennats ! Rien n'assure que les prochains gouvernements suivront bien ces engagements : ce que l'un peut faire, le suivant peut le défaire. Pour preuve, une des premières décisions du gouvernement a été de geler le PPCR pendant un an, pourtant inscrit dans des textes réglementaires.

La mobilisation de ces dernières semaines a permis de mettre au centre des débats la question de nos conditions de travail et la nécessité d'une revalorisation des enseignants. Poursuivons les actions en janvier pour gagner une réelle revalorisation des salaires de toutes nos professions ! ■

Sophie Vénétiau, Thierry Ananou

L'inscription dans une loi de programmation ne garantit rien

salaires Le pipeau-bingo de la revalorisation fantôme

« Toutes les divisions un peu simplistes que j'ai entendues ne sont pas exactes. »

Jean-Michel Blanquer commentait ainsi le résultat de la division, des 4 à 500 millions d'euros, annoncés pour la revalorisation des personnels enseignants du second degré, par le nombre desdits personnels. Soit 35 à 40 € bruts mensuels en moyenne par personne.

Si le SNES-FSU a choisi cet indicateur pour évaluer la portée de la mesure, ce n'est pas par « simplisme » mais parce qu'il revendique une revalorisation de tous, pour compenser les retards accumulés depuis des décennies. Les conséquences en sont connues : les salaires des enseignants sont bien inférieurs à ceux de bien d'autres personnels de catégorie A de la Fonction publique et inférieurs aussi à ceux de leurs homologues européens.

7 milliards

Un autre calcul, tout aussi simple, permet de mesurer le décalage des salaires des personnels du ministère de l'Éducation nationale du fait du gel de la valeur du point d'indice depuis 2010. Si les salaires avaient évolué comme les prix, les crédits de rému-

nération du budget de l'enseignement scolaire devraient compter 7 milliards de plus. Un certifié 8^e échelon gagnerait 3 300 € bruts de plus par an soit 275 € de plus par mois... on est loin des 40 € et cela sans même avoir commencé à financer le début d'une revalorisation.

Mais pour le ministre, pas question, en réalité, de revaloriser les salaires

des enseignants. Il a indiqué très clairement qu'il n'était nullement question de « saupoudrer », que les augmentations seraient « ciblées sur les débuts et milieux de carrière » et conditionnées à une « évolution systémique du métier ». Traduisons-le : annualisation des services, allongement

du temps de travail, raccourcissement des congés, bivalence, élargissement des missions... Tout cela accommodé à la sauce libérale, qui consiste à servir quelques primes à quelques-uns... par les chefs... Le 15 décembre, le ministre annonçait finalement la mobilisation de 10 milliards d'ici 2037 pour les seuls enseignants nés après 1975. Avec l'inflation, 10 milliards sur 18 ans pour détruire « en même temps » retraites, statuts, métiers, ce serait le jackpot... pour le gouvernement !

Pour le SNES-FSU, la revalorisation pour tous doit être immédiate et déconnectée de la réforme des retraites. ■

Fabienne Bellin

Conditionnées par une évolution systémique du métier

« chaque euro cotisé » Derrière la formule

Il suffit d'écouter le gouvernement pour comprendre que, derrière un nouveau mode de calcul, la réforme remet en cause les principes même d'un système de solidarité intergénérationnelle et professionnelle.

« Définir un système de retraite, c'est faire un choix de société » écrit Michaël Zemmour⁽¹⁾. Le passage à une retraite par points nous fait, dit-il, passer d'un système à « prestations définies » à un régime à « cotisations définies » où plus aucune assurance n'est donnée aux salariés sur leur future pension.

À chacun sa génération

Reste ensuite à décider des clés d'ajustement du système pour qu'il reste mécaniquement en équilibre : valeur

du point ou âge d'équilibre ? combinaison des deux ? Sur cela, les organisations syndicales pourront être consultées... Mais l'essentiel est de garantir que pas un point de PIB ne sera détourné des profits pour financer les retraites !

« Chaque euro cotisé rapporterait alors les mêmes droits. » L'expression, répétée à l'envi, recouvre un sens très précis. Dans un tel système, si, techniquement, le principe de la répartition est maintenu, la solidarité intergénérationnelle est fortement mise à mal : chacun pourra, à tout moment, calculer le rendement du point en comparant sa valeur d'achat et de liquidation pour son propre compte et non pour le financement des retraites actuelles. Aujourd'hui, une augmentation des cotisations assure l'équilibre et garantit le financement présent et futur des retraites ; demain elle dégradera le rendement du point.

Par ailleurs, en précarisant ainsi le régime de retraites et en limitant les financements, la réforme achève de persuader les jeunes générations qu'elles n'auront pas de retraite et qu'elles devront immanquablement compléter par une épargne capitalisée.

Chacun pour soi

« Chaque euro cotisé rapporterait alors les mêmes droits, quel que soit le statut professionnel de l'assuré. » Les discours sur l'universalité du futur régime sont en

Promouvoir une nouvelle relation au travail

cohérence complète avec les précédentes réformes du droit du travail et de l'indemnisation chômage. En appliquant le même régime à tous, en s'attaquant dans les faits aux régimes spéciaux et à celui des fonctionnaires, en y intégrant celui des indépendants, la réforme cherche à promouvoir une relation au travail faite de chômage, de discontinuité et de changement continu d'employeur. Tout ce qui, dans les statuts, est protecteur et porteur de droits est attaqué, jusqu'au statut même du salariat qui doit maintenant s'adapter à la précarité, élevée au rang d'idéal moderne.

Le salarié n'est plus que « l'entrepreneur de soi-même » selon l'expression de Michel Foucault, son propre capital, totalement responsable de sa situation. L'opposition à la réforme vient après des réformes qui n'ont eu de cesse que de faire reculer des droits acquis au xx^e siècle pour sortir le salariat de la précarité et les retraités de la misère. La contestation qui grandit exprime le refus de toutes ces régressions et du libéralisme. ■

Thierry Ananou



Cette réforme s'inscrit dans la logique libérale des réformes précédentes : loi Travail, réforme ferroviaire, indemnisation chômage... elle précarise les salariés pour les faire travailler plus.

(1) <https://blogs.alternatives-economiques.fr/zemmour/2019/11/28/les-deux-reformes-des-retraites-changement-de-systeme-et-changement-de-trajectoire>

Dernière minute

Le gouvernement vient de mettre en ligne son simulateur. En fait, il ne fait que reprendre des cas types. Il y introduit l'âge pivot et introduit 16 % ou 18 % de primes (?) selon les cas. Il ne donne aucun élément de calcul. Il comporte pour certains cas une grossière erreur de calcul sur le temps passé dans le système actuel et affirme en gros caractères que l'on doit faire confiance au gouvernement pour la revalorisation. Inutilisable.

suppressions d'emplois

Le ministère double la mise

Le comité technique ministériel s'est tenu mercredi 18 décembre dans un contexte de combat pour une retraite digne pour tous et de rupture du dialogue social.

Alors que le ministre ne souhaite parler revalorisation qu'en contrepartie de la réforme des retraites et à condition d'alourdir notre charge de travail et nous dessaisir de nos métiers, la délégation SNES-FSU a fait le choix de ne pas siéger.

En 2018, le ministre tentait de dissimuler la réalité des suppressions de postes, il y renonce cette année. Sans doute, nos simulations, qui se sont révélées une nouvelle fois exactes, y sont-elles pour quelque chose. Il assume une préparation de rentrée dans les académies avec deux fois plus de suppressions d'emplois d'enseignants que celles prévues au budget, mettant 350 emplois « en réserve ».

Budget de misère, pas un rond !

Après les 5 250 suppressions d'emplois cumulées de 2018 et 2019, 440 sont budgétées pour 2020 ; une moyenne de 2 000 suppressions par an alors que les effectifs auront augmenté de 99 300 élèves sur la même période.

Cette austérité pèse sur les personnels car le ministre ignore volontairement la question des effectifs de classe en hausse, mène une réforme du lycée à marche forcée, détruit le bac national, supprime des postes, ne revalorise pas les salaires et impose du travail supplémentaire (deuxième HS imposée).

Bien naïfs ceux qui croient encore que la réforme précipitée du lycée ne sert pas la baisse du besoin en heures d'enseignement. La disparition programmée d'un enseignement de spécialité en Terminale à la rentrée prochaine ne fait qu'aggraver la chose. Avec la diminution du nombre d'heures réglementaires dans les disciplines du tronc commun l'an dernier, cela aura des conséquences sur les postes.

Le collègue n'est pas épargné avec l'alourdissement des effectifs et la poursuite d'une réforme « assouplie » mais sans moyens, génératrice de concurrence accrue entre établissements et disciplines. Les projets de réforme de l'éducation prioritaire laissent présager, à terme, une réduction des moyens horaires, particulièrement en REP.

La prétendue priorité du gouvernement ne prévoit aucune création de postes de CPE, d'AED, d'assistants sociaux, de Psy-ÉN, d'infirmiers, de médecins scolaires, d'agents administratifs !

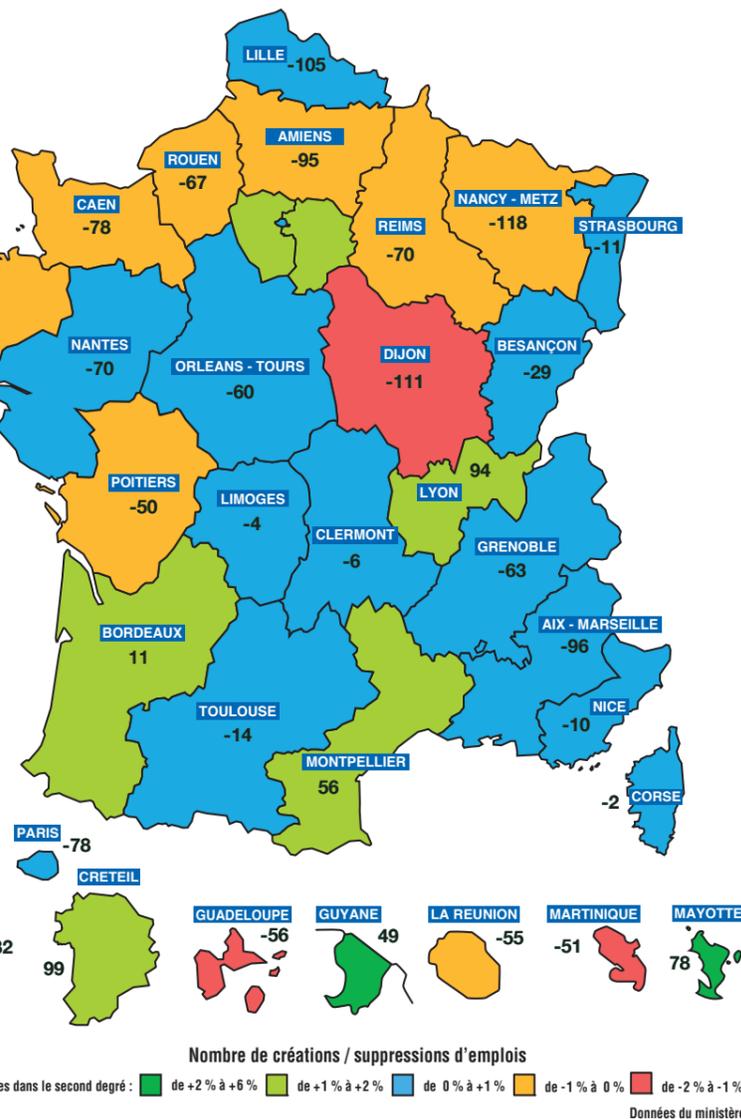
Les décisions budgétaires sont la traduction des réformes idéologiques qui ont, de plus, l'heur de plaire aux adorateurs de la doxa austéritaire.

Académies sous pression

De janvier à mars, les académies vont devoir absorber le choc de 820 suppressions d'emplois alors que le budget 2020 en prévoit 440. Le ministère y va à la serpe contre les personnels en gardant « en réserve » 350 emplois à réinjecter en cours d'année, soit 3,5 fois plus qu'en 2019. Il s'agit, dit-il, de « tenir compte des aléas démographiques ». Au-delà des conséquences déjà inacceptables des 440 suppressions prévues au budget, des postes seront supprimés en janvier-février puis, en juillet. Les académies obtiendront des heures pour créer des blocs de moyens provisoires dans les établissements où l'on « découvrira » un besoin nouveau !

Les enseignants deviennent la variable d'ajustement jusqu'à la dernière minute (Quels enseignements de spécialité vont être choisis ou abandonnés ? Qui va en avoir la charge ?), et d'une rentrée préparée en sous-estimant les besoins liés à une démographie tout à fait prévisible.

Enfin, le ministère supprime trente emplois d'enseignants pour



créer trente emplois d'inspecteurs ayant pour mission d'évaluer les établissements.

Le SNES-FSU dénoncera en CTA

l'abandon du service public d'éducation et ses conséquences concrètes dans chaque établissement.

Grégoire Frackowiak

formation initiale

Réforme tardive et inacceptable

Dès 2022, les CAPES, CAPET et concours de CPE* auront lieu en fin de M2.

Les masters MEEF ad hoc doivent ouvrir en M1 à la rentrée 2020, quitte à ce que les INSPE ne préparent pas leurs étudiants à la session 2021. Tous les syndicats de la FSU s'opposent à cette mise en œuvre précipitée et demandent le report, comme de nombreuses équipes d'INSPE.

Cynisme à l'œuvre

Le master MEEF, « voie d'excellence pour devenir professeur », généralisera le parcours en alternance car, nous dit-on « le fait d'être en situation, prépare » et « 30% [de service] en M2, c'est moins que 50% » aujourd'hui, selon le DGESCO E. Geffray, « c'est donc une progressivité favorable ».

Les étudiants de M2 seront contractuels en responsabilité de classe pour un tiers de service, en plus du master

et du concours. Surcharge, précarisation : le SNES-FSU s'y oppose fermement.

Avec quatre épreuves à tous les concours, le ministère veut s'assurer « que les compétences professionnelles sont bien détectées ». Seule la première épreuve est exclusivement disciplinaire. Les autres sont des épreuves de mise en situation professionnelle, et un entretien « sur la motivation du candidat et sa connaissance de l'environnement et des enjeux du service public de l'éducation, sa capacité à incarner et verbaliser les valeurs de la République et à se positionner en fonctionnaire ». La composition des jurys doit être modifiée, pour disposer « d'un regard croisé, avec des personnes nouvelles, RH par leur parcours professionnel antérieur », explique la DGRH.

Sous pression

Autre ligne rouge pour le SNES-FSU, après le concours, les lauréats issus des masters MEEF effectueraient leur



année de stage à temps complet et les autres stagiaires à mi-temps. Contractuels avant le concours, puis utilisés comme moyens d'enseignement une fois stagiaires : pressurer les entrants dans le métier c'est faciliter la baisse des postes aux concours et économiser des milliers d'emplois. ■

Pierre Claustre

* La réforme ne touche pas l'agrégation.



www.snefsu.net/fde/petition.php

Canopé Odieux

démembrement surprise !

Les personnels de Canopé ont appris brutalement en conseil d'administration le 18 décembre la vente à la découpe de l'établissement.

Les ateliers départementaux seraient à courte échéance rattachés aux rectorats, leurs missions actuelles détournées vers la seule formation continue des personnels. Ce démantèlement s'accompagne de quarante-sept suppressions de postes, soit environ cent personnes en moins sur le terrain. Au-delà de la question de fond de l'avenir de Canopé et du service public que le réseau est en mesure de rendre, se pose la question de la méthode de travail du ministère.

Aucun sens

Depuis quelques années, les choix opérés ont orienté Canopé vers la

recherche du chiffre d'affaires plutôt que la réponse aux besoins des usagers, notamment à cause de l'insuffisance chronique et de la mauvaise gestion des moyens. Cette politique s'est accompagnée d'une maltraitance des personnels à l'origine d'une importante dégradation des conditions de travail. Avec la FSU, le SNES demande depuis des mois l'ouverture d'une concertation, que le ministère diffère semaine après semaine. Il est à la fois nécessaire de sécuriser les personnels dans leurs métiers, et de redonner toute sa place à l'opérateur Canopé dans le service public d'éducation. Les besoins sont là, le démantèlement n'a pas de sens. Avec la FSU, le SNES s'y oppose et agira avec les personnels pour défendre le maintien de l'établissement et de l'ensemble de ses missions. ■

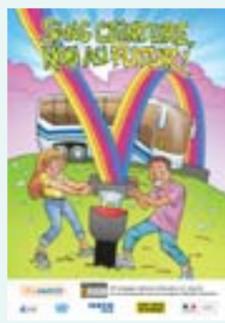
Valérie Sipahimalani



Soutenir Canopé
<https://www.unepetition.fr/rcendanger>

Anateep : « Sans ceinture, non au futur ! »

Pour sa 33^e campagne d'éducation à la sécurité et à la citoyenneté, « Transport Attitude », l'Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public veut insister auprès des jeunes sur la nécessité du port de la ceinture de sécurité dans les autocars. Pour les passagers mineurs comme pour les adultes, le port de la ceinture de sécurité dans les autocars est très peu respecté malgré son caractère obligatoire. Certes, le car est un mode



de transport convivial, très sûr et les passagers s'y sentent en sécurité. Néanmoins, en cas de retournement ou de renversement du véhicule, l'utilité de la ceinture, qu'elle soit à deux ou trois points, s'avère être capitale et même vitale. Non seulement elle évite l'éjection du passager mais elle permet aussi de ne pas transformer les voyageurs en projectiles dans le véhicule. Que ce soit dans le cadre du transport scolaire et périscolaire, lors de transports occasionnels, ou sur les lignes librement organisées, boucler sa ceinture n'est pas ringard, c'est un geste utile pour soi-même et les autres. Le transport scolaire est le mode de transport routier le plus sûr, loin devant la voiture des parents ou le deux-roues motorisé. Mais des drames peuvent survenir à cause de simples comportements humains défectueux, comme le refus ou l'oubli de boucler sa ceinture de sécurité. C'est cet objectif que vise la nouvelle campagne nationale d'éducation « Transport attitude » 2019 qui a pour thème : « Sans ceinture, non au futur ! ».

52,3 %

Alors que le gouvernement veut porter l'âge pivot à 64 ans, les seniors peinent à conserver leur emploi. Au 1^{er} trimestre 2019, seulement 52,3 % des 55-64 ans occupaient un emploi.

bac *Blanquer* Une banque hors-sujet : stop aux E3C !

La banque nationale de sujets était présentée comme le gage officiel de l'égalité de traitement entre les candidats pour les épreuves communes de contrôle continu. Qu'en est-il en réalité ?



Risque de fuites : le contenu de la banque nationale de sujets est téléchargeable, donc très facilement diffusable.

Le 15 novembre dernier sur France Info, le ministre de l'Éducation nationale osait un « nous sommes prêts » concernant la mise en œuvre des épreuves communes de contrôle continu (E3C) et ajoutant au passage que « tout un chacun » pourrait vérifier au 1^{er} décembre la qualité de la banque nationale de sujets (BNS). En fait, il a fallu attendre une semaine supplémentaire pour découvrir les sujets et parfois bien davantage pour l'enseignement agricole ou les lycées français à l'étranger.

Absence de confidentialité

Initialement prévu pour être ouvert à tous, l'accès à la BNS est finalement restreint au proviseur et aux enseignants que ce dernier habilite. Pourtant, les sujets sont téléchargeables et donc diffusables à n'importe qui. Quand on sait qu'en plus aucune mesure n'a été prise pour imposer la confidentialité aux concepteurs, on se dit que si le ministère avait voulu lui-même organiser les fuites, il ne s'y serait pas pris autrement. Dans ce cadre, quel sens donner au projet de décret qui établit une procédure « plus légère » (sic) pour la gestion de la fraude

aux E3C, sans passer par la commission de discipline du baccalauréat ?

D'une matière à l'autre les sujets sont de qualité souvent discutable et surtout inégale. Visiblement, la procédure de vérification, si tant est qu'elle ait existé, a aussi été très légère. Beaucoup d'erreurs dans les sujets de mathématiques, mais surtout une absence de rigueur généralisée quant au respect des droits d'auteur ou de la neutralité commerciale. Face à cette situation où l'absence de diversité dans les sujets le dispute à l'indigence, les inspecteurs pédagogiques en sont maintenant réduits à transgresser la règle officielle et à recommander la modification de sujets, contraints et forcés par le choix réduit des possibilités. Que faire enfin face à des défauts majeurs de concep-

tion comme en maths où des parties entières de sujets de la voie technologique sont hors programme ? Des inspecteurs ont conseillé de neutraliser certains exercices pour l'évaluation et ainsi maintenir l'illusion du sujet traité dans son entier.

Refuser les E3C

Si les proviseurs ont fait savoir qu'ils craignaient de ne pas être en mesure de mener à bien le processus, la FCPE demande un « ajournement » de la passation des épreuves tant que toutes les conditions pour la réussite des élèves ne sont pas garanties. Qui veut encore des E3C à part le ministre ?

Le SNES-FSU appelle à empêcher la mise en œuvre des E3C et à décider collectivement des modalités d'actions :

refus de choisir les sujets, de surveiller ou de corriger les épreuves.

En attendant, il appelle à signer et faire signer la pétition. ■ Claire Guéville



www.snes.edu/Pour-la-suppression-de-la-premiere-session-des-epreuves-de-contrôle-continu-E3C.html

orientation au collège Qui fait quoi ?

Chaque Région décide désormais de sa stratégie concernant la mise en place de l'information sur les formations et sur les métiers dans les collèges.

contenus comme s'il s'agissait d'un programme officiel, est utilisé pour persuader les professeurs et CPE qu'ils ont désormais la charge de cet accompagnement.

Dans la DHG ou appel au bénévolat ?

Quels choix les principaux chercheront-ils à imposer ? Le bénévolat des enseignants sous prétexte de la circulaire « professeur principal » et de l'ISOE ? Cette dernière ne finance déjà pas les 10 heures de vie de classe. Faudra-t-il empiéter encore sur la marge horaire de 3 heures ? Quant aux organismes mandatés par les Régions et aux branches professionnelles s'ils devaient intervenir, sur quels temps le feraient-ils ? Avec quelles compétences ?

Les pistes se brouillent car les Régions sont à la manœuvre. En dehors de tout cadre légal, elles s'adressent directement aux établissements, voire aux professeurs, sans mettre dans la boucle les services d'orientation. Le silence pèse toujours sur la réforme de l'orientation qui fait système avec les réformes du lycée, de la voie pro et de Parcoursup. Elle vise à confier davantage de



Les Régions sont à la manœuvre.

missions d'orientation aux professeurs et CPE et menace directement les CIO en prévoyant de nouvelles fermetures.

Il est important de ne rien se laisser imposer : en CA, il faut exiger la présentation des projets des associations qui entrent sur ce créneau et refuser que leurs actions n'empiètent sur celles des Psy-ÉN. Trop souvent elles ne fournissent que des outils clés en main, prônent l'entrepreneuriat et sont financées par des groupes industriels ou commerciaux. ■

Anne-Sophie Legrand, Géraldine Duriez

français au lycée Le ministre doit prendre des décisions

Le SNES-FSU demande depuis des mois des aménagements des programmes et réclame en urgence moins de textes obligatoires pour l'oral de l'EAF.

Il a demandé des aménagements en urgence : diminution du nombre de textes à étudier ; renouvellement du programme par quart et non par moitié tous les ans ; réduction du nombre d'œuvres complètes à lire en lecture cursive en Première et en Seconde.

Afin d'alléger la préparation de l'oral tout en gardant un corpus plus large pour l'écrit, il serait par exemple souhaitable en voie générale de n'interroger les élèves que sur quatre textes par objet d'étude (œuvre complète et parcours compris) et, en voie technologique, l'interrogation pourrait porter sur les objets d'étude roman, poésie et théâtre. Les autres textes lus ou étudiés en classe, notamment ceux de l'objet d'étude argumentation en voie technologique, pourraient figurer dans les textes complémentaires.

Le SNES-FSU partiellement entendu

Lors du dernier comité de suivi de la réforme du lycée, les copilotes ont annoncé faire dans les prochaines semaines des propositions au ministre : plutôt qu'un objectif fermé de 24 textes pour l'oral, une fourchette permettant de diminuer leur nombre, et un renouvellement par quart du programme plutôt que par moitié. Il y aurait un moratoire pour l'an prochain.

Des équipes ont déjà écrit à leurs IPR au sujet des difficultés rencontrées et exposé leurs demandes, n'hésitez pas à faire de même. ■ Sandrine Charrier

Cette stratégie passe par la formation des professeurs à la connaissance des métiers en pointe dans leurs territoires et par des plateformes numériques de mise en relation avec des professionnels présentant leur métier.

Comme l'indique l'arrêté du 10 avril 2019, la volonté est forte au ministère de l'Éducation nationale d'afficher un accompagnement à l'orientation avec des horaires dédiés : 12 heures en Quatrième, 36 heures en Troisième. Or, parallèlement, la loi du 5 septembre 2018 acte le transfert de personnels des Dronisep et la mise à disposition de Psy-ÉN et DCIO volontaires aux Régions. Ce sont des postes qui sont pris sur le terrain ! Un *vademecum*, qui n'a aucune valeur réglementaire, comprenant un calendrier et des

Numerique : management 2.0

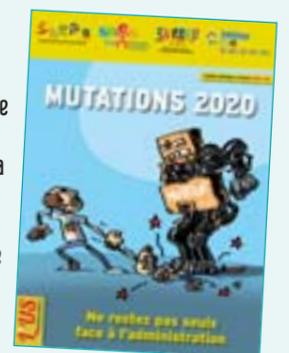
Plus l'école est présentée comme étant en crise, plus l'utopie numérique y multiplie les promesses. Les injonctions à innover, à individualiser les parcours, à se former, à réinventer nos pratiques pédagogiques sont permanentes, et de vastes plans d'équipement imposent le numérique dans plusieurs Régions et départements.

Ce livre donne la parole à des intellectuels, des soignants, des parents, des personnels de l'Université et de l'Éducation nationale, dont des militants du SNES-FSU. En développant une critique multi-focale à travers enquêtes de terrain, analyses, retours d'expériences, sur les soubassements théoriques et les arrière-plans économiques de la numérisation de l'éducation, il souhaite montrer que les processus en cours ne sont ni « naturels », ni inéluctables.



Phase inter du mouvement : vérifiez vos barèmes dès l'ouverture du serveur !

Si vous avez participé à l'inter, vous avez retourné votre confirmation écrite accompagnée de toutes les pièces justifiant des bonifications auxquelles vous pouvez prétendre. Les barèmes qui ont été calculés par SIAM lors de la saisie de vos vœux peuvent être erronés. L'administration va calculer le barème définitif pour chacun de vos vœux à l'aune des pièces justificatives que vous avez fournies. Il peut subsister des erreurs à l'issue de ces opérations. Vous disposerez d'une quinzaine de jours courant janvier pour vérifier votre barème sur chacun de vos vœux. Contactez votre section académique du SNES-FSU pour connaître les dates d'affichage dans votre académie. Si vous constatez une erreur sur un barème ou si vous avez des interrogations, adressez-vous sans attendre à votre section académique du SNES-FSU afin de faire procéder aux corrections nécessaires par l'administration et de fournir le cas échéant les pièces manquantes. Attention ! Une fois la période de vérification terminée, il ne vous sera plus possible de faire corriger vos barèmes : cette phase est cruciale !



Retraites Mobilisation massive... partout !

La dynamique de lutte enclenchée le 5 décembre n'est pas le fruit du hasard ! Diaporamas, simulateur et tracts en main, les militants du SNES-FSU ont quadrillé les établissements pendant des semaines pour expliquer les pertes à venir sur les pensions. Inscrite de longue date et portée par l'unité syndicale, la journée du 5 décembre a vu le soulèvement de nos métiers avec des taux de grévistes jamais atteints. Les suites données à cette journée, aussi diversifiées que déterminées, sont révélatrices du niveau d'exaspération, tant le quotidien professionnel dégradé et le blocage des salaires pèsent sur nos professions.

à Rennes Sans relâche

Pour beaucoup, ce 5 décembre était leur toute première grève, heureux de participer en toute sécurité – les services d'ordre avaient été renforcés – à cette journée historique aux côtés de collègues plus habitués à exprimer leurs revendications dans la rue. Le courrier du ministre reçu dans la précipitation deux jours plus tôt garantissant les 1 000 euros du minimum vieillesse pour une carrière complète de 43 ans, comme ses propos sur « les grévistes qui n'ont rien compris », ont aussi contribué au succès de la journée. Devant tant de provocation et de mépris, des collègues ont décidé de basculer résolument dans l'action. Avec plus de 80 % de grévistes en moyenne dans le second degré en Bretagne et de nombreux pics à plus de 95 %, des manifestations dans toutes les villes moyennes avec partout des enseignants bien représentés – plus d'un quart sur les 20 000 manifestants à Rennes selon la police –, on n'avait jamais vu pareille journée en Bretagne, terre s'il en faut de combats endiablés pour l'école publique.

Puissance de la force collective

Dans cette atmosphère réjouissante de lutte interprofessionnelle réussie, les enseignants, CPE et Psy-ÉN, rassemblés comme jamais, ont ressenti la puissance de leur force collective. Dès le lendemain, les AG d'établissements votaient les modalités pour poursuivre la mobilisation, des établissements se relayaient dans la grève les 6 et 9 décembre, des tracts étaient rédigés pour diffusion auprès des parents, sur les marchés, sur les ronds-points, des réunions publiques le soir ou des manifestations le samedi étaient impulsées dans l'attente des journées suivantes, emblématiques, des 10, 12 puis du 17 décembre. En écho à ce

à Lille Tous ensemble

À Lille aussi, le gouvernement a réussi à faire l'unanimité contre lui... Le 5 décembre, la mobilisation fera date : qu'il s'agisse de la participation à la grève ultra-majoritaire (65 % de grévistes dans l'académie avec des pointes à 80 %) ou du nombre de manifestants (40 000 à Lille, 3 000 à Arras, 3 500 à Calais, 3 500 à Boulogne, 2 000 à Douai, 6 000 à Dunkerque...), les personnels du second degré ont clairement signifié au gouvernement qu'ils rejetaient massivement et sans ambiguïté le projet de système de retraites par points, injuste pour toutes et tous, et notamment dans l'Éducation nationale. Par leur engagement massif, ils ont voulu montrer qu'ils n'étaient pas dupes d'une promesse de revalorisation que le président de la République lui-même avait exclue lors de son intervention à Rodez. Cette forte mobilisation a donné l'élan attendu pour poursuivre



bouillonnement d'actions locales, les collègues trouvaient dans les médias nationaux et régionaux les interventions du SNES-FSU relayant avec force et conviction toute la défiance vis-à-vis du ministre et de ses réformes contestées, inutiles, déstabilisantes.

Pas de trêve

Après les annonces d'Édouard Philippe le 11 décembre, la disqualification de Jean-Michel Blanquer pour négocier de supposées mesures compensatoires de revalorisation est unanime dans les salles des profs où les débats et les initiatives d'action ne sont pas près de s'interrompre. Après le 17 décembre, les collègues se donnent maintenant rendez-vous à la reprise, regonflés et convaincus que, rassemblés, ils seront en mesure de bloquer ce qui entrave nos métiers, en tout premier lieu au lycée la session des E3C de janvier et les innombrables injonctions en collège. Les propositions du SNES-FSU vont dans ce sens, défendre les solidarités à l'œuvre dans le modèle social français, revendiquer unanimement une revalorisation de nos métiers et des salaires, en finir avec les réformes inégalitaires, seront bien le moteur des mobilisations de janvier. ■

Gwénaél Le Paih



et organiser l'action sous toutes ses formes (reconduction de la grève, participation aux assemblées générales au niveau local, distribution de tracts aux parents, sur les marchés de Noël, soupe populaire devant les établissements, rassemblements inter-établissements devant des lycées mobilisés ; mise en place de caisses de grève). Le 10 décembre, les taux de grévistes communiqués s'échelonnaient entre 15 et 75 % selon les établissements. Pour la seconde fois en moins d'une semaine,

Florilège...

le 5 décembre

- Toulon : 72 % de grévistes, plusieurs collèges à 100 %
- Lille : 65 % en collège
- 20 000 manifestants à Rouen et au Havre ; 5 000 à Dieppe
- Limoges : 15 000
- Nantes : 25 000 ; Saint-Nazaire : 10 000
- Lyon : 70 % ; des établissements à plus de 90 % ; 30 000 manifestants ; 15 000 à Saint-Etienne
- Marseille : 74 % de grévistes et 30 000 manifestants

le 17 décembre

- Orléans : 8 000 manifestants ; Tours : 10 000.
- Bordeaux : entre 40 et 50 000 ; blocage du rectorat
- Fort-de-France : 5 000
- Paris : 350 000 ; 60 % de grévistes
- Lille : 30 000
- Caen : 20 000

les cortèges étaient fournis dans les manifestations locales (1 500 à Calais, 400 à Cambrai, 1 000 à Douai, 2 500 à Lens, 3 000 à Dunkerque), et 20 000 à Lille pour la manifestation régionale. L'ampleur de ces chiffres pour des appels si rapprochés est inédite. Pendant ce temps, des collègues reconduisaient la grève depuis le 5 (lycée P.-Duez de Cambrai, lycée H.-Darras de Liévin, lycée Faidherbe de Lille...) et des AG se réunissaient. Le nouveau « temps fort » du 17 a donné lieu à un regain de mobilisation dans l'académie de Lille : les taux de grévistes remontés sont en hausse par rapport à la journée du 10 (entre 40 et 45 %, avec des pointes jusqu'à 70 % dans le second degré). Les manifestations organisées localement ont bénéficié d'une participation équivalente ou supérieure à la journée historique du 5 décembre à Maubeuge, Valenciennes, Arras, Douai, Calais, Boulogne et bien sûr à Lille. ■

Odile Deverne

à Clermont En congrès et dans l'action

L'académie de Clermont est très mobilisée contre le projet de réforme des retraites. Avec entre 60 et 90 % de grévistes, le 5 décembre a été un succès. Des assemblées générales font le plein comme à Clermont le 5 où 150 personnels de l'Éducation ont voté la reconduction de la grève, ce qui ne s'était pas vu depuis 2003, ou encore au Puy-en-Velay. La grève du 10 a été une nouvelle fois majoritaire. C'est un fait inédit, révélateur de la détermination et de la colère des personnels. La grève s'enracine, des reconductions se poursuivent, des réunions de bassins ont lieu pour discuter des suites à donner. Partout, les collègues s'organisent. Des actions de tractage en direction de la population se multiplient.

La présence du congrès national de la FSU dans le cortège a été particulièrement appréciée. Un rassemblement interprofessionnel soutenu par la SD 63 et auquel s'est jointe une délégation FSU a eu lieu jeudi 12 à Clermont, avec plus de 500 manifestants. Les congressistes ont interrompu leurs travaux et ont participé à un rassemblement devant Polydome avec une prise de parole de Bernadette Groison.

Après le discours combatif de clôture du nouveau secrétaire général de la FSU, Benoît Teste, les militants de la FSU sont plus que jamais déterminés. La section académique soutient et encourage toutes les reconductions décidées collectivement. ■

Fabien Claveau, Marc Bellaigue, Patrick Lebrun



à Strasbourg Aucune hésitation

Le 5 décembre, dans l'académie, la mobilisation a aussi été sans précédent. Plus de 60 % de grévistes dans les collèges et les lycées, 4 000 manifestants à Mulhouse, 10 000 à Strasbourg. De mémoire de militants, on n'avait pas vu pareille foule depuis 1995. La mobilisation s'est poursuivie les jours suivants avec des AG, des rassemblements et manifestations à Colmar, Molsheim, Sélestat, des tractages devant les écoles ou lors de réunions parents-profs. Si la reconduction de la grève a été minoritaire dans l'éducation, les cortèges du 10 décembre ont rassemblé de très nombreux collègues. Ils ont été suivis, à Strasbourg, par une AG interprofessionnelle qui a réuni 200 personnes issues de dif-

férents secteurs en lutte (médias, archéologie, cheminots, éducation, étudiants, banque, industrie du numérique, recherche, chômeurs et précaires). Ici, comme ailleurs, nulle confiance dans les annonces du gouvernement. Après le gel du point d'indice, une réforme des lycées imposée aux personnels et dont les dégâts se font sentir tous les jours dans les établissements, des effectifs en hausse dans les classes, la casse du statut via la loi Fonction publique, la colère est immense. Sans hésiter, on continue !

Par contre, pas de photo de manifestants devant le sapin de la place Kléber, le centre-ville a été interdit, sous prétexte de marché de Noël. ■

Arnaud Sigrist

budget de la Sécu Des ressources insuffisantes

La loi de financement de la Sécurité sociale pour l'année 2020 a été définitivement adoptée le 3 décembre par les députés, après le refus unanime de vote des sénateurs.

dette est liée à des investissements indispensables qui auraient dû être financés par la dépense publique.

Un trou de la Sécu organisé

La loi de financement organise aussi le grand retour du trou de la Sécu car le gouvernement en assèche les ressources. La prime « exceptionnelle » de 1 000 euros pour les salariés du privé, instaurée en décembre 2018 dans le cadre des mesures d'urgence économiques et sociales, est ainsi reconduite. Mais cette prime est défiscalisée et exonérée de cotisations. Avec les autres mesures reconduites, c'est un manque de ressources de plus de 3 milliards d'euros pour la Sécu qui

est sciemment organisé. D'autant que le gouvernement a décidé que cette perte ne serait pas compensée par le budget de l'État, alors même que la loi Veil l'impose

depuis 1994. Selon ce texte, un gouvernement qui diminue ou supprime une cotisation sociale doit prendre sur le budget de l'État pour compenser la perte financière qui autrement pèserait sur le budget de la Sécurité sociale. La décision du gouvernement de non-compensation est extrêmement dangereuse pour la Sécu et risque d'être étendue. Les budgets de l'État et de la Sécu sont légalement bien distincts, mais avec le recul des cotisations et le processus de compensation, la TVA est devenue la troisième source de financement de la Sécu. Il est désormais facile techniquement, pour un gouvernement, d'organiser des transferts financiers en défaveur du budget de la Sécu, alors que ce dernier doit rester strictement distinct du budget de l'État, pour la défense de la Sécurité sociale.

Il est crucial de rappeler sans relâche que la cotisation – salariale comme patronale – est un élément du salaire. Un gouvernement qui prétend augmenter le pouvoir d'achat des salariés en diminuant les cotisations



Tarir les sources de financement de la Sécu pour mieux en saper les bases.

diminue en réalité le salaire socialisé pour augmenter le salaire direct. L'augmentation de pouvoir d'achat individuel qui en résulte est donc la contrepartie d'une baisse de ressources pour la Sécurité sociale, dont les pres-

tations et les services constituent une « propriété sociale » essentielle à la qualité de vie collective de l'ensemble de la population ; des salariés et de leurs ayants droit. ■

Hervé Moreau

Le MFSS

La loi de financement de la Sécurité sociale comprend de nombreuses mesures concernant les prestations. Cette année, un article assouplit et facilite le recours au congé de proche aidant pour les salariés soutenant un parent dépendant ou un enfant grandement malade. Ce congé, qui ne pourra excéder 66 jours sur une carrière complète, sera associé à une allocation journalière de l'ordre de 51 euros. Cette mesure pourra améliorer la situation de nombreuses personnes, mais la question de la perte d'autonomie mérite des réponses d'une autre ampleur. Un autre article permettra aux médecins de prescrire des arrêts maladie à temps partiel. Ce droit pourra être bénéfique à certains salariés en conjuguant le soin et le maintien dans l'emploi, mais le risque de pression de la part des employeurs n'est pas négligeable.

Pas de quoi résoudre la crise de l'hôpital public

Le texte est donc revenu à l'Assemblée nationale sans avoir été modifié par les sénateurs, dont les propositions d'amendements ont aussi été rejetées en commission mixte paritaire. Sans surprise et malgré le plan d'urgence pour l'hôpital présenté le 20 novembre par le gouvernement, l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) est largement insuffisant par rapport aux besoins.

Avec ce plan, la progression de l'Ondam passe de 2,3 % à 2,45 % (et l'Ondam hospitalier de 2,1 % à 2,5 %). Le gouvernement a bien augmenté les ressources de la Sécu de 300 millions d'euros – dont 200 millions pour les hôpitaux – mais cela représente moins de 150 000 euros par hôpital public ! Ce n'est pas cette somme dérisoire qui résoudra la crise actuelle, comme le confirme la poursuite de la mobilisation de l'ensemble des personnels qui ont de nouveau manifesté le 17 décembre. Depuis 2010, la progression de l'Ondam est inférieure à 3 %, alors que les besoins de soins augmentent de plus de 4 %. L'austérité imposée à la Sécu ne peut que lourdement peser sur les patients et les soignants des hôpitaux publics.

Le gouvernement a aussi proposé de reprendre 10 milliards d'euros de leur dette sur trois ans (sur un total de 30 milliards). Mais il a subordonné cette reprise de dette à la mise en œuvre de réformes structurelles, comme le font le FMI ou la BCE à l'encontre des États endettés. Alors même que cette

Greta Craintes légitimes

Face aux modifications induites par la loi Avenir professionnel sur le champ de la formation professionnelle, les personnels des GRETA sont de nouveaux exposés à des modifications de contrats de travail et à des suppressions de postes.



L'ouverture aux GRETA des formations en apprentissage incite certains recteurs à regrouper CFA et GRETA et à aligner les obligations de service sur la situation la plus défavorable.

La crainte de baisse d'activité, découlant de la loi, et la situation budgétaire dégradée de certains GRETA permettent aux chefs d'établissement d'envisager des suppressions franches d'emplois, comme par exemple au GRETA du lycée Rabelais de Paris.

Ainsi, le GRETA de Paris, dédié aux carrières sanitaire et sociale à Rabelais, engage un plan de licenciement de 18 salariés sur un effectif total de 58. Au prétexte de redresser le déficit du GRETA, il est prévu de supprimer deux agences avec leurs actions – dont une à destination des personnes malentendantes ! On impose par ailleurs à trois sections parisiennes un emprunt forcé de 100 000 euros, auquel s'ajoute un prêt de 100 000 euros pour le fonds de

mutualisation académique. Pressurer toujours davantage des structures en grandes difficultés : on a vu des idées plus brillantes...

Le S1 de l'établissement mobilisé dénonce :

- ▶ le coût trop élevé des locaux loués pour les formations ;
- ▶ la concurrence du privé ;
- ▶ la politique du gouvernement qui vante les formations pour adultes, mais qui baisse les crédits qui leur sont affectés... ;
- ▶ une mauvaise gestion.

Face à cette situation, l'intersyndicale, où le SNES-FSU côtoie la CGT, SUD et FO, vient d'adresser un courrier

au ministre demandant le maintien de l'emploi et un alignement par le haut des rémunérations des personnels. ■

Thierry Reugades

Publicité

casden

La banque coopérative de la Fonction publique

« COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE ! »

Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles

Découvrez une banque qui vous ressemble sur casden.fr

Retrouvez-nous chez BANQUE POPULAIRE +X

CASDEN Banque Populaire - Société anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis, rue Jean Wimmer 75010 Champs sur Marais - Paris - France - RCS Paris - Numéro de publication ORIAS n° 0701 001 001 - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 100 000 000 euros - Siège social : 10, avenue Pierre Renoult France - 75021 Paris Cedex 19 - France - RCS Paris - Numéro de publication ORIAS n° 08 043 100 - (04) 01 60 00 00 - Copropriété - Imprimé par 0000 - 047 0000

répression Relaxe pour Olivier !

Olivier Sillam, militant du SNES et de la FSU connu pour son engagement en faveur des droits humains et contre l'extrême droite, était convoqué le jeudi 19 décembre au tribunal de Nice. Son procès a pour l'instant été renvoyé.

On lui reproche un prétendu outrage qui lui a valu une interpellation plus que musclée lors de la manifestation du 9 mai 2019 en défense de la Fonction publique. La vacuité des charges retenues contre Olivier suggère qu'il a été pris pour cible en raison de ses engagements.

Ardent militant internationaliste et pacifiste, engagé dans la défense des migrants de la vallée de la Roya, il n'a eu de cesse de dénoncer les entraves à la liberté de manifester. Et de condamner fermement les



violences policières qui ont émaillé – à Nice comme ailleurs – les mobilisations

Ils ne réussiront pas à nous faire taire

des Gilets jaunes et qui ont trouvé leur point d'orgue, le 23 mars dernier, dans le triste sort réservé à la militante altermondialiste Geneviève Legay.

Le SNES-FSU dénonce l'acharnement policier dont est victime Olivier Sillam et qui cherche bel et bien à briser sa combativité. Il demande sa relaxe et l'arrêt de toutes les poursuites à son encontre. Il somme enfin le gouvernement, garant de l'ordre public, à faire respecter le droit de manifester. ■ Aurélie Sarraasin

eurocadres Une jeune organisation... très alerte !

L'action d'Eurocadres a abouti à l'adoption, en octobre 2019, d'une directive européenne sur la Protection des lanceurs d'alerte qui devra être transcrite dans le droit français dans les deux années à venir.

L'organisation syndicale Eurocadres est, depuis 1993, associée à la Confédération européenne des syndicats. Ayant pour objet la défense des intérêts des cadres, elle est reconnue comme un partenaire social incontournable au niveau européen. Son comité exécutif regroupe des militants syndicaux des différents pays du continent. Pour la France sont élues une représentante de la CFDT et une autre de la CGT qui animent par ailleurs un Comité français de liaison, une structure informelle à laquelle le SNES-FSU participe.

Protéger ceux qui nous protègent

Le 7 novembre dernier, Eurocadres organisait à Paris, avec l'UGICT-CGT, les Rencontres européennes des lanceurs d'alerte et de l'action syndicale pour rappeler l'urgence que constitue l'obtention, pour ces salariés, de nou-

veaux droits, après la loi Sapin 2, jugée à bien des égards insuffisante en la matière. Une lettre ouverte, signée par 53 syndicats – dont la FSU –, ONG et sociétés de journalistes, vient d'être adressée au président de la République pour exiger la modification de la loi française et l'intégration de l'alerte dans un cadre collectif protecteur.

Il s'agit notamment, conformément à la directive européenne, de supprimer l'obligation pour le lanceur d'alerte de commencer par saisir sa hiérarchie et de lui permettre d'être accompagné par un syndicat.

Une action protéiforme

À cette occasion, l'UGICT-CGT publie le premier guide permettant aux lanceurs d'alerte de s'appuyer sur ces nouveaux droits, pour se faire accompagner et aider sans risque.

Eurocadres poursuit d'autres projets sur les thèmes de la mobilité des cadres ou encore le droit à la déconnexion. À l'occasion d'un séminaire qui s'est tenu à Lisbonne en octobre dernier, l'organisation dénonçait le coût social exorbitant de la souffrance au travail. Elle cherche également à imposer dans le débat public la question du bien-être au travail et la prévention des risques psychosociaux (RPS) en publiant un guide des bonnes pratiques pour leur évaluation et leur prévention. ■

Odile Cordelier, Guu Friadt



Hong Kong : répression à l'égard des enseignants

Le syndicat de l'enseignement HKPTU (Association des professionnels de l'éducation de Hong Kong) est fortement engagé dans le mouvement pro-démocratie. Le 8 décembre, 800 000 manifestants défilaient à nouveau dans les rues afin de marquer les six mois de mobilisation. Les militants du HKPTU soulignent le fait que la situation s'est aggravée avec le recours aveugle des forces de police à la violence, ainsi que les poursuites pour raisons politiques contre les étudiants et manifestants. Pour ce qui concerne les enseignants, un pas semble avoir été franchi. Selon le syndicat, « les enseignants qui ont posté des commentaires politiques sur Facebook font l'objet d'enquêtes de la part des autorités éducatives. Le pire qui puisse leur arriver serait de perdre leur habilitation à enseigner ».

La défense de tous les collègues visés par ces enquêtes est une des priorités du HKPTU qui ne renonce pas à son engagement dans ce mouvement pro-démocratie. L'Internationale de l'Éducation, avec ses organisations-membres, continue à suivre de près l'évolution de la situation en matière de droits humains et syndicaux.

Publicité

EMPLOI - ENVIRONNEMENT

PUBLICITÉ

Pourquoi choisir l'épargne responsable et solidaire ?

Nous sommes nombreux à partager l'envie d'être plus utiles. Selon une enquête Ifop, 63% des Français s'intéressent à l'impact environnemental et social de leur épargne. Mais comment être sûr que notre argent ne sert pas à financer n'importe quoi, n'importe où, pour n'importe qui ?



Une épargne plus utile

Lutter contre le travail des enfants, la corruption ou le réchauffement climatique, c'est possible grâce à l'épargne responsable et solidaire. L'argent placé par l'épargnant est orienté vers des entreprises triées sur le volet, sélectionnées en fonction de leur performance financière mais aussi de leur comportement social, éthique et environnemental.

Sont privilégiées, par exemple, les sociétés qui agissent pour l'emploi, le logement, la réinsertion, la préservation de l'environnement, l'agriculture biologique et les énergies renouvelables. C'est donc une épargne qui contribue à transformer positivement la société.

17 500

emplois créés chaque année.

Une excellente raison de soutenir la finance solidaire aux côtés de France Active et MAIF.

L'épargne solidaire en chiffres

L'épargne responsable et solidaire, tout aussi rentable que les produits financiers classiques, a déjà été adoptée par plus d'un million de Français. En dix ans, grâce à l'épargne solidaire et à France Active, 175 000 emplois ont été créés, dont 64 000 pour des personnes en situation

de handicap ou de précarité qui ne trouvaient pas d'emploi sur le marché ordinaire du travail. Par ailleurs, 430 millions d'euros ont été investis dans la transition énergétique grâce à l'épargne collectée par MAIF. Attachée à ce modèle d'épargne éthique et utile, MAIF est le premier assureur français à proposer une gamme de produits d'épargne intégralement solidaire.



*Détail des offres et partenariats sur maif.fr - MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 50000 - 79038 Niort cedex 9. MAIF VIE - Société anonyme au capital de 122 000 000 € - RCS NIORT 330 432 782 - Le Pavais - 50 Avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79029 Niort Cedex 5. Entreprises régies par le Code des assurances.

Petites annonces

SNES-PETITES ANNONCES

46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US
• 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs

1 espace entre chaque mot compte pour 1 caractère ;
chaque ligne comprend 30 à 50 signes et intervalles.

LOCATIONS

■ (74110) Avoriaz, coll. loue appt situé plein centre, 2 pièces, 4/5 pers., 900€/sem. Tél. 06 30 15 74 81

■ Paris 15^e, métro Convention/Vaugirard, coll. loue à l'année 2 pièces 25 m² meublé, 3^e étage avec ascenseur. Tél. 02 38 93 38 92

■ Venise, Florence, Rome centre, part. loue appts 2 à 6 pers. Tél. 04 73 33 55 95.

■ (66190) Collioure, coll. loue appt. 6 pers., 600€/sem. Tél. 06 22 68 55 51.

■ Rome, appartement, 2 pers. Tél. 06 75 87 71 53

■ (75018) Paris-Montmartre, à louer, toutes périodes, 2 pièces agréable et calme dans un quartier vivant, tous commerces à 5 min à pied des métros Anvers et/ou Barbès-Rochechouart, 65 €/nuît, 330 €/sem. TTC, marielegal55@yahoo.fr. Tél. 06 74 57 11 58

■ (29200) Brest, loue pendant les Fêtes nautiques de Brest, 10-16/07/2020, chambre 30 m² dans maison typique, 3 ou 4 couchages, petit village à 20 min du port de Brest, 30 € la nuit/pers., petit-déjeuner compris, marielegal55@yahoo.fr. Tél. 06 74 57 11 58

